

Le droit de rétractation s'applique-t-il à la prime de participation investie par défaut dans le PEE/PEI ou dans le PERCO (prédécesseur du PERECO) ?

NON. Si votre prime de participation a été investie par défaut à 50 % dans le PEE/PEI et 50 % dans le PER Collectif, seule la fraction de la prime investie dans le PER Collectif est éligible au droit de rétractation. Ce droit de rétractation n'existe pas non plus dans le PERCO.

Combien vais-je recevoir ? Qui supporte les plus ou moins-values dégagées ?

Le déblocage porte sur la totalité de la prime investie par défaut. Le remboursement est effectué sur la base de la première valeur liquidative applicable qui suit la réception de votre demande de rétractation.

Le montant remboursé peut être différent du montant investi par défaut. En cas de moins-values constatées, le montant remboursé peut être inférieur au montant de la prime investie. En cas de plus-values, celles-ci sont soumises aux prélèvements sociaux sur les revenus de placement en vigueur (au taux global de 17,2 %).

Des frais de dossiers de 15 € TTC seront déduits du montant remboursé.

Le montant de la prime de participation ne bénéficie plus de l'exonération fiscale. Soumis à l'impôt sur le revenu, il devra être réintégré dans le montant imposable.

Que devient l'abondement lié à la prime versé par votre employeur ?

Si une contribution de l'entreprise a été versée dans le plan en complément de la participation, les droits générés par celle-ci sont reversés à votre employeur. Les droits sont calculés sur la base de la première valeur liquidative applicable à réception de la demande.

Quand serez-vous payé ?

Votre compte bancaire sera crédité au plus tôt 5 jours ouvrés après l'exécution de votre ordre de vente sur la valeur liquidative applicable qui suit la réception de votre demande. En cas de paiement par lettre-chèque, les délais peuvent être plus longs (délais généralement constatés – informations non contractuelles).

Un justificatif est-il à fournir pour exercer le droit de rétractation ?

Seul le présent bulletin, complété, daté et signé, accompagné d'un RIB (IBAN/BIC) à votre nom doit être envoyé à l'adresse indiquée. Vous n'avez aucun autre justificatif à fournir.

› PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

En bref : Vos données personnelles, recueillies via ce bulletin sont traitées sur la base de votre consentement par REGARDBTP, responsable de traitement, afin de répondre à votre demande dans le cadre de votre dispositif d'épargne salariale.

Vous disposez des droits d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de vos données personnelles, ainsi que d'un droit de limitation ou d'opposition à leur traitement. Vous disposez également du droit de décider du sort de vos données après votre décès. Ces droits s'exercent en justifiant de votre identité auprès du délégué à la protection des données (DPO) du Groupe PRO BTP par e-mail à circuitdcp@probtp.com ou par courrier à PRO BTP-DPO - 93901 BOBIGNY CEDEX 09.

En complément : Les informations signalées par un astérisque sont obligatoires. A défaut, votre demande ne pourra être traitée.

Vos données personnelles sont conservées pendant la durée d'activité de votre compte d'épargne salariale, augmentée de la plus longue des durées nécessaires au respect des durées légales ou réglementaires applicables en archivage intermédiaire.

Elles sont communiquées pour la seule finalité précitée aux services concernés du responsable de traitement, ainsi qu'à ses sous-traitants, notamment l'Association de moyens PRO BTP, et, si nécessaire, à des intermédiaires, prestataires et partenaires. Elles pourront, le cas échéant, être transmises aux autorités administratives ou judiciaires. De plus, certaines de vos données peuvent être transférées à des prestataires situés en dehors de l'Union européenne, notamment aux fins d'assurer la maintenance et les opérations d'hébergement de vos données dans le respect de la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles.

Vous pouvez à tout moment exercer votre droit de recours auprès de l'Autorité compétente en matière de protection des données personnelles (CNIL).

Pour une information plus détaillée concernant le traitement de vos données personnelles, merci de vous reporter à la Politique générale de protection des données figurant sur notre site internet .